



Exemple de menus

Melon
Sauté de porc
Purée
Fromage
Fruit

Radis beurre
Saucisse de
Toulouse
Ratatouille maison
Fromage
Coupe glacée

Salade de
tomates
Vol au vent de dinde
Quenelles
Fromage
Ile flottante

Quiche au
fromage
Escalope de poulet
Tian
Fromage
Clafouti maison

Taboulé
Cuisse de poulet
Courgettes sautées
Fromage
Fruit

Salade
composée
Lapin au vin
Pâtes
Fromage
Salade de fruits frais

Pâté croûte
Colin sauce citron
Haricots beurre
Fromage
Tarte au chocolat

Salade verte
Tomates farcies
maison - Riz
Fromage blanc
Duo fraises pastèque

Horaires d'ouverture Résidence autonomie Bertrand-Vergnais
du lundi au vendredi
- de 8h à 18h

Tél : 04 78 91 26 21 Fax : 04 78 91 23 14

Courriel : ccas@mairie-neuvellesursaone.fr



www.mairie-neuvellesursaone.fr

Portage de repas à domicile



Edition 2021



neuville

sur saône

ESSENTIELLE EN VAL DE SAÔNE

Centre Communal d'Action Sociale

Restaurant Bertrand-Vergnais
9 avenue Marie-Thérèse Prost
69250 Neuville-sur-Saône



Repas

Le repas est prévu pour le déjeuner de midi sept jours sur sept, il est confectionné par le cuisinier à la Résidence autonomie Bertrand-Vergnais. Il est livré entre 11h30 et 12h30 par un bénévole.

Ce repas est composé de :

- une entrée
- un plat garni
- un morceau de fromage
- un dessert
- une portion de pain

Le plat garni est livré chaud dans une boîte isotherme.

Cependant, il peut être réchauffé :

- soit au micro-ondes
- soit à la casserole

Sécurité alimentaire : si le repas n'est pas consommé immédiatement il doit :

- être conservé au frais
- dans tous les cas être consommé dans les 48h à partir de la date indiquée sur les barquettes



Adapté à vos besoins

Vous opterez pour les jours de livraison à votre convenance et selon les disponibilités du service.

Durant la période hivernale, un potage vous sera proposé en supplément du repas complet.



Coût

- Le repas complet est facturé 8,99€ TTC
- Le potage est facturé 0,68€ TTC la portion



Modalités

- Un certificat médical stipulant l'incapacité à se déplacer est nécessaire pour la mise en place du service.
- Le portage de repas peut débuter 24h après la demande d'inscription de la personne.
- En cas d'absence, l'annulation du repas doit se faire 48 heures avant. Passé ce délai, il sera facturé.



Facturation et règlements

Une facture vous sera adressée chaque fin de mois à votre domicile.

Le règlement se fait par prélèvement bancaire.



Le service de portage de repas ne propose pas de régimes spécifiques (diabète, sans fibre...).